

Procès-verbal n°31 de la Commission des Compétitions Jeunes

Réunion du :	Jeudi 23 Mars 2023
À :	14h00 siège du District
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présent(e)s :	MRS Patrick AURILLON. Jean Pierre RIEU. Denis LASGOUTE. Jean Marie TASTEVIN.
Absent(e)s EX	MRS Stéphane BROCCQ. Emile HOURS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom et Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf Article 17.1 du règlement intérieur du District).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le procès-verbal N°30 de la réunion du 16 Mars 2023.

COUPE GARD LOZERE

- Les ½ finale de la coupe Gard Lozère aura lieu :
 - Samedi 08 AVRIL 2023 pour les catégories U17 et U19 à 15H00
 - Dimanche 09 AVRIL 2023 pour la catégorie U15 à 10H00.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 30.03.2023 à 14H00 au siège du District, les clubs concernés peuvent y assister.

La Finale aura lieu le JEUDI 18 MAI 2023.

RETOUR COMMISSION (HOMOLOGATIONS)

CSR du 20.03.2023

- U16/U17 D1 POULE B
SC MANDUEL/US TREFLE du 11.03.2023
Match perdu par pénalité à SC MANDUEL pour en reporter le bénéfice à US TREFLE
Score : 0 à 3 (-1 point au classement à SC MANDUEL)
- U16/U17 D2 POULE A
NIMES CASTANET/ALES RAIA du 12.03.2023
Match perdu par pénalité à ALES RAIA pour en reporter le bénéfice à N. CASTANET
Score : 3 à 0 (-1 point au classement à ALES RAIA).



- U14/U15 D2 POULE A
CALVISSON VAUNAGE/ST MARTIN DE VALGALGUES du 12.03.2023
Match perdu par forfait à SAINT MARTIN DE VALGALGUES
Score : 3 à 0 (-1 point au classement à ST MARTIN DE VALGALGUES)

MODIFICATIONS RENCONTRES

- U16/U17 D2 POULE C

SAINT GILLES AEC/AS BEAUVOISIN du 02.04.2023 aura lieu le samedi 01.04.2023 à 15H30 sur les installations du stade Espeyran (ST GILLES). (accord des deux clubs).

- U16/U17 D2 POULE B

FC LANGLADE/AS VERS du 26.03.2023 aura lieu le samedi 25.03.2023 à 17H00 sur les installations de LANGLADE (accord des deux clubs)

AS SAINT CHRISTOL LES ALES/FC BAGNOLS PONT du 02.04.2023 aura lieu le samedi 01.04.2023 à 15H30 sur les installations de ROURET 1 à SAINT CHRISTOL LES ALES (accord des deux clubs)

- U14/U15 D1 POULE B

VEZENOBRES CRUVIERS LASCOURS/AS SAINT CHRISTOL LES ALES du 26.03.2023 aura lieu le 25.03.2023 à 18H00 sur les installations de VEZENOBRES (accord des deux clubs).

- U14/U15 D2 POULE A

US BOUILLARGUES/ENT CALVISSON VAUNAGE du 26.03.2023 aura lieu le 25.03.2023 à 16H30 sur les installations de BOUILLARGUES (accord des deux clubs).

- U14/U15 D3 POULE A

ES SUMENE/AS ST CHRISTOL LES ALES 2 du 26.03.2023 aura lieu le 25.03.2023 à 16H00 sur les installations de SUMENE à 16H00 sur les installations de SUMENE (accord des deux clubs).

- U14/U15 D3 POULE B

ES THEZIERS/US PUHAUT du 02.04.2023 du 01.05.2023 à 16H00 aura lieu sur les installations de THEZIERS (accord des deux clubs).

- U14 TERRITOIRE GARD LOZERE HERAULT

MENDE AFL/N. CHEMIN BAS D AVIGNON du 25.03.2023 à 15H00 aura lieu le 29.04.2023 à 15H00 sur les installations de MENDE (terrain synthétique) Accord des deux clubs.

SAINT HILAIRE LA JASSE/AFL MENDE du 14.05.2023 aura lieu le 13.05.2023 sur les installations de P. Douarche à ST HILAIRE LA JASSE (accord des deux clubs).



FORFAIT SIMPLE

- U18/U19 COUPE GARD LOZERE

FOOT TERRE DE CAMARGUE N°551417

Par mail du 17.03.2023, le club de FOOT TERRE DE CAMARGUE nous informe que suite au refus du club Visiteur, ils ne pourront jouer la rencontre de coupe Gard Lozère AIGUES MORTES/ST PRIVAT DES VIEUX du 18.03.2023.

En conséquence, l'équipe de FOOT TERRE DE CAMARGUE est déclarée forfait.

L'équipe de SAINT PRIVAT DES VIEUX est qualifiée pour le prochain tour.

RAPPEL

Changement de date pour une rencontre (article 91 alinéa 2 des RG)

- Demande de modification programme d'une rencontre -

Les demandes pour changer la date d'une rencontre doivent se faire uniquement par le réseau FOOT CLUB et doivent arriver au secrétariat du District avant le mardi 8h00 (respect du délai des 5 jours) avant la date de la rencontre y compris pour le club qui reçoit la demande de changement de date.

Passé ce délai les demandes ne seront plus prises en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

LE PRESIDENT

B. BARLAGUET

LE SECRETAIRE DE SEANCE

JP RIEU

